Informations de base

2002/2145(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Société de l'information: e-économie, impact sur les entreprises **Subject** 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet 3.45.05 Politique de l'entreprise, commerce électronique, service après-vente, distribution	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	KHANBHAI Bashir (PPE-DE)	19/02/2002

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Economique et monétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Transports, télécommunications et énergie	2472	2002-12-05
Industrie	2433	2002-06-06

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
29/11/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0711	Résumé
06/06/2002	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		

01/07/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
03/12/2002	Vote en commission		Résumé
03/12/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0434/2002	
05/12/2002	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
12/02/2003	Décision du Parlement	T5-0047/2003	Résumé
12/02/2003	Fin de la procédure au Parlement		
19/02/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/2145(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/5/16358

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0434/2002	03/12/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0047/2003 JO C 043 19.02.2004, p. 0069-0213 E	12/02/2003	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0711	29/11/2001	Résumé

Société de l'information: e-économie, impact sur les entreprises

2002/2145(COS) - 29/11/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : analyser l'impact de la e-économie sur les entreprises européennes et ses implications politiques. CONTENU : la présente communication apporte une analyse détaillée qui confirme le bien-fondé de la stratégie que l'Union européenne a poursuivi ces dernières années. Il est à présent généralement admis que le recours accru aux TIC conduit à la réalisation de gains de productivité et améliore de ce fait la compétitivité des entreprises et de l'économie dans son ensemble. Le récent fléchissement de l'économie et la disparition de nombreuses dotcoms ont démontré que la "nouvelle" économie est aussi exposée aux aléas du cycle économique que la "vieille" économie et qu'une saine gestion est indispensable pour la survie de toute entreprise. Ceci, néanmoins, ne doit pas empêcher de reconnaître le réel potentiel des TIC à augmenter la productivité des entreprises, à améliorer leur efficacité organisationnelle, et à optimiser la conception de la chaîne de création de la valeur. C'est pourquoi il importe de diffuser les connaissances concernant les possibilités offertes par les TIC dans les entreprises européennes. Dans ce contexte, l'initiative "Aider les PME à passer au numérique" (eEurope Go Digital) lancée en 2001 constitue un pas politique important pour aider les 19 millions de PME d'Europe à maîtriser l'avantage potentiel des TIC et du e-business. La présente communication met en lumière les étapes qui seront à accomplir afin de permettre de

maximiser les bénéfices de la e-Economie pour les entreprises européennes. Ces étapes passent par la promotion d'une culture de l'esprit d'entreprise et de l'innovation, l'accroissement des niveaux de compétences nécessaires en TIC pour participer efficacement à la e-Economie, le renforcement de la capacité concurrentielle des entreprises européennes dans une économie globale moderne, et la poursuite de l'amélioration du fonctionnement du marché intérieur. La Commission souligne aussi la nécessité de s'assurer que les administrations publiques exploitent non seulement elles-mêmes les TIC de façon efficace mais deviennent aussi des catalyseurs afin de diffuser leur utilisation. Ces défis doivent être relevés grâce à une vision claire et partagée et à une stratégie à long terme pour la politique d'entreprise. La mise en oeuvre pratique des mesures politiques exigera une bonne coordination en temps utile. Il faudra aussi intégrer systématiquement la "e" dimension dans toutes les politiques de l'Union européenne intéressant les entreprises européennes, et notamment les PME. À cette fin, la Commission intensifiera en 2002 le débat et approfondira sa coopération avec tous les acteurs concernés, notamment les États membres, l'industrie, les consommateurs et les partenaires sociaux, pour mettre au point un agenda visant à maximiser les avantages de la e-Economie pour les entreprises européennes.

Société de l'information: e-économie, impact sur les entreprises

2002/2145(COS) - 05/12/2002

Reconnaissant l'importance de la diffusion des technologies de l'information et des communications (TIC) pour la croissance, la productivité et l'emploi ainsi que les dangers provenant d'une fracture numérique, le Conseil a adopté des conclusions dans lesquelles il souligne la nécessité : - de soutenir les efforts destinés à combler les déficits de compétences numériques et à résoudre les inadéquations existantes, malgré le ralentissement économique et les changements structurels que connaît le secteur des TIC; - de fournir aux professionnels, en temps utile, les compétences, techniques et autres, qui intéressent le marché et qui sont indispensables pour garantir la mobilité des salariés; - de faire participer l'ensemble de la population active potentiellement disponible pour parvenir à réduire et à combler les déficits de compétences numériques et à résoudre les inadéquations existantes, en particulier par la prise en compte de la sous-représentation très marquée des femmes dans les TIC; - de favoriser le dialogue et les échanges de bonnes pratiques entre les parties concernées. Le Conseil approuve l'initiative de créer en 2003 un forum européen "eSkills" permettant d'institutionnaliser un dialogue ouvert entre toutes les parties intéressées et de servir de catalyseur aux actions destinées à répondre aux priorités dégagées par ce processus. La Commission est invitée à suivre de près et à analyser le déficit et l'inadéquation des compétences de base liées aux TIC ainsi qu'aux compétences numériques et à faire rapport au Conseil et au Parlement européen, avant la fin de l'année 2004. Les États membres sont invités à promouvoir la coopération entre l'entreprise, l'université et l'école, afin d'adapter les programmes d'enseignement et de les rendre suffisamment flexibles pour répondre aux exigences futures du marché et à promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie afin de préparer la main-d'oeuvre à de nouveaux emplois et à une actualisation continue de ses compétences. Enfin, le Conseil encourage les entreprises et les partenaires sociaux à définir et à diffuser les profils professionnels liés aux TIC et au commerce électronique, à promouvoir un classement commun des compétences afin de pouvoir prévoir l'offre et la demande et à assumer leur responsabilité sociale pour améliorer la participation de l'ensemble de la population active disponible.

Société de l'information: e-économie, impact sur les entreprises

2002/2145(COS) - 12/02/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Bashir KHANBAI (PPE-DE, UK) tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent).